

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 NOVEMBRE 2020**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Salle des Fêtes, le Mardi 24 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, PETITPREZ, ZBOUDJ – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYT, LEMILLE, BODEIN, BERTELOOT, WIECH

Absent excusé : M. ADANT

Secrétaire de séance : Mme GRIGNON Sylviane

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté.

1 – CCFI : Composition des commissions thématiques Intercommunales

Lors de sa réunion du 13 octobre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a adopté la délibération 2020/114 reprenant la liste des 16 commissions thématiques intercommunales ainsi que la délibération 2020/115 relative à la composition de ces dernières.

Conformément à la délibération 2020/115, il a été proposé de désigner les maires des communes de la C.C.F.I. comme membres de chaque commission et de leur permettre de désigner les membres de leur Conseil Municipal habilités à le représenter.

Sont ainsi désignés :

1 - Commission aménagement durable du territoire, transition écologique et solidaire : Francis MEIRLAND, Aude ZBOUDJ

2 - Commission relance durable, commerce de proximité, mobilités et plan vélo : Francis MEIRLAND, Aude ZBOUDJ

3 - Commission usages numériques : Sylviane GRIGNON

4 - Commission attractivité, artisanat et relations aux forces économiques : Sabine BOMMELAER, Bernard ABELLEYT

5 - Commission parcours de vie et de l'habitant : Sabine BOMMELAER, Sylvie PETITPREZ

6 - Commission finances, pacte fiscal et financier et achat public : Ghislain BODEIN

7 - Commission culture : Nada CHOQUET, Sylviane GRIGNON

8 - Commission tourisme : Gervais WIECH, Francis MEIRLAND

9 - Commission ressources humaines, du dialogue social et du bien-être au travail : Sabine BOMMELAER, Sylvie PETITPREZ

10 - Commission urbanisme réglementaire et PLUI-H : Aude ZBOUDJ, Anne DERYCKE

11 - Commission habitat : Nada CHOQUET

12 - Commission voirie et infrastructures : Francis HUYGHE, Aude ZBOUDJ

13 - Commission agriculture et ruralité : Régis BERTELOOT, Anne DERYCKE

14 - Commission formation, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la coopération transfrontalière : Nada CHOQUET, Sabine BOMMELAER

15 - Commission relations avec les communes et pacte de gouvernance : Philippe LEMILLE

16 - Commission ordures ménagères : Francis MEIRLAND, Aude ZBOUDJ

2 – CCFI : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020/127 du 13 octobre 2020 créant une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT,

sont désignés :

- Représentant titulaire : Bertrand CREPIN
- Représentant suppléant : Nada CHOQUET

3 – Rapport de la CLECT portant sur les transferts de charges liés à la prise de compétence de l'aire de camping-car de Cassel

En ce qui concerne ce transfert de charges, les dépenses de fonctionnement ont été évaluées d'après leur coût réel dans les comptes administratifs de 2016 à 2019. Seule une alimentation en eau équipe

l'aire de camping-car de Cassel. La Commune a également indiqué ne pas avoir supporté d'autres charges d'exploitation ni d'entretien et de maintenance du site. Concernant l'alimentation en eau, il n'existe pas de compteur d'eau distinct dédié à cette aire. Une évaluation a donc été calculée sur la base d'une fréquentation de 100 camping-car par an. La moyenne annuelle des charges liées au consommation d'eau sur les 4 dernières années s'établit à 49,35 €.

L'évolution de l'attribution de compensation serait donc la suivante :

Attribution de compensation	Montant
Attribution de compensation avant transfert	298 313.49 €
Transferts de charges	49.35 €
Attribution de compensation après transfert	298 264.14 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport rendu par la CLECT en date du 5 mars 2020 concernant les transferts de charges liés à la prise de compétence de l'aire de camping-car de Cassel. Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

4 – Délégations du Conseil Municipal données au Maire : délibération modificative

Lors de sa séance du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de donner délégation au Maire pour prendre toutes décisions relatives aux attributions énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales. Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque demande de déterminer les conditions en ce qui concerne l'attribution n° 16. Il est donc proposé de reformuler cette attribution comme suit : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Le Maire reçoit ainsi délégation pour ester en justice au nom de la commune, au besoin en ayant recours à l'assistance d'un avocat ou d'un expert, que ce soit en défense ou en demande quelle que soit la juridiction saisie, l'objet du litige, le stade et le type de procédure.

5 – Demandes de subvention pour des travaux à l'église au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander des subventions notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et propose de déposer des dossiers de demandes de subventions pour des travaux à l'église.

Ce projet est nécessaire afin de maintenir le patrimoine historique du village. Il convient de faire réaliser des travaux de restauration de façades suite à la dégradation des joints de maçonnerie, des travaux de restauration à la sacristie et la réfection définitive de la tour et de la tourelle ceci afin d'éviter les infiltrations d'eau qui pourraient détériorer l'intérieur de l'édifice.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 138 111,06 € H.T. Une subvention d'un montant de 55 244,42 € (40 % du montant HT) peut être sollicitée au titre de la DETR et une subvention d'un montant de 55 244,42 € (40 % du montant HT) au titre de l'ADVB, ce qui laisserait 55 244,43 € à la charge de la commune sur un montant TTC de 165 733,27 €.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux de restauration, décide de demander une subvention au titre de la DETR au taux de 40 %, de l'ADVB au taux de 40 % et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6 – Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Pour mémoire : ce contrat, arrivé à échéance, concernait l'accueil périscolaire, l'organisation d'un centre de loisirs de printemps avec accueil des enfants à partir de 3 ans et l'extension de l'accueil des 14/16 ans au centre de loisirs d'été.

La CAF propose de développer un nouveau cadre d'intervention : la Convention Territoriale Globale. Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avant le 31.03.2021 afin de garantir le paiement des diverses prestations de service. La Convention Territoriale Globale devra être signée avant le 30.09.2021. Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des

services de la CAF. Il est donc demandé d'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la CTG et d'autoriser le Maire à signer la Convention et les divers documents correspondants.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

7 – Décisions budgétaires modificatives

- Deux titres de recette d'un montant total de 214.36 € ont été rejetés par la Trésorerie de Cassel et non repris dans le compte de gestion 2019, par contre ces titres n'ont pas été annulés dans la comptabilité de la commune et ont été repris dans le compte administratif 2019, ce qui modifie l'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020.

Il convient donc d'adopter une décision modificative sur le Budget Primitif 2020 comme suit :

Imputations budgétaires	Budget voté	Modification	Nouveau budget	Libellés
C/002 – Recettes de fonctionnement	95 261.73 €	- 214.36 €	95 047.37 €	Excédent de fonctionnement reporté
C/7478 – Recettes de fonctionnement	10 000.00 €	+ 214.36 €	10 214.36 €	Autres organismes

- Un titre de perception a été émis pour le reversement d'un indu de taxe d'aménagement par la Direction Générale des Finances Publiques. Afin de pouvoir payer cette dépense, il convient d'adopter une décision modificative sur le Budget Primitif 2020 comme suit :

Imputations budgétaires	Budget voté	Modification	Nouveau budget	Libellés
C/10226 – Dépenses d'Investissement	0.00 €	+ 348.71 €	348.71 €	Taxe d'aménagement
C/2116.1601 – Travaux Cimetière	6 175.09 €	- 348.71 €	5 826.38 €	Cimetière

- Suite à la cession d'un terrain du CCAS au profit de la Commune et afin d'intégrer ce terrain à l'actif de la Commune il convient d'adopter une décision modificative sur le Budget Primitif 2020 comme suit :

Imputations budgétaires	Budget voté	Modification	Nouveau budget	Libellés
C/1326 – Recettes d'Investissement	0.00 €	334.24 €	334.24 €	Autres établissements publics locaux
C/2118 – Dépenses d'investissement	0.00 €	334.24 €	334.24 €	Autres terrains

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives ci-dessus.

8 – Révision des tarifs communaux

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2020, soit :

- Locations de Salles et Mobilier :

Salle des Fêtes :

- Habitants de la Commune :

Repas ou soirée : 148 €

Repas et soirée : 251 €

Vin d'honneur : 124 €

Réunion ou post-enterrement : 64 €

- Extérieurs :

Repas ou soirée : 261 €

Repas et soirée : 467 €

- Vin d'honneur : 208 €
 Réunion ou post-enterrement : 97 €
 - Chauffage en supplément : 20 % en plus de la location de la salle du 1^{er} octobre au 30 avril.
 - Prix de location du couvert : 0,69 €
 - Vérification vaisselle : 2 h de SMIC + charges jusqu'à 60 personnes
 3 h de SMIC + charges de 60 à 80 personnes
 4 h de SMIC + charges au-delà de 80 personnes
 * Location mobilier : Chaise : 0,88 €
 Table : 4,02 €

Salle Marcel Spanneut :
 292 € pour un vin d'honneur
 Location de mobilier en supplément

- Accueils de loisirs

. Centres de loisirs de Printemps et d'été 2021

Le Centre de loisirs de Printemps (du 26 au 30 avril 2021 inclus) fonctionnera chaque après-midi de 14 h à 18 h + une journée complète. Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans.

Le Centre de loisirs d'été (du 26 juillet au 20 août 2021 inclus) fonctionnera chaque après-midi de 14 h à 18 h + une journée complète + les mini-camps. Il accueillera les enfants et les jeunes de 3 à 16 ans.

La participation des familles est fixée pour l'année 2021, à la demande de la Caisse d'Allocation Familiales, en fonction du quotient familial :

- Quotient familial de 0 à 299 € : 13,60 €/semaine
- Quotient familial de 300 à 499 € : 13,80 €/semaine
- Quotient familial de 500 à 699 € : 14,00 €/semaine
- Quotient familial de 700 à 899 € : 14,20 €/semaine
- Quotient familial de 900 € et plus : 14,40 €/semaine
- + 13,00 par jour et par enfant pour les camps des moyens et des grands
- + 10,00 € par jour et par enfant pour le camp des petits

L'équipe d'animation sera constituée d'un directeur ou d'une directrice diplômée(e) et d'animateurs recrutés selon les normes d'encadrement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La rémunération du personnel d'encadrement sera fixée selon la grille indiciaire de la filière animation en fonction de leur qualification

- Animateurs stagiaires : sur la base de 25 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs de Printemps et sur la base de 100 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d'Été.
- Animateurs titulaires : sur la base de 25 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs de Printemps et sur la base de 100 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d'Été.
- Directeur : sur la base de 32 h 30, congés payés compris pour le Centre de loisirs de Printemps et sur la base de 130 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d'Été.

9 – Recensement de la population

Afin de réaliser les opérations de recensement qui auront lieu du 21.01 au 20.02.2021, deux emplois d'agents recenseurs à temps non complet seront créés pour la période de Janvier/Février 2021. La commune percevra une dotation forfaitaire par l'INSEE. Les forfaits de rémunération seront fixés à l'identique de ceux de 2016 soit en fonction du nombre de bulletins individuels, de feuilles de logement collectés et par séance de formation suivie.

10 – Sécurisation Centre Bourg et chemins

Une réflexion doit être menée afin de sécuriser le centre bourg et de résoudre divers problèmes sur certaines voies, plusieurs possibilités :

- Zone 30 dans tout le village : à voir lors d'une prochaine réunion
- Balises sur la route départementale 53 : « Cédez le passage » ou « stop » avec un marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation. La question doit être posée au service Voirie du Département afin de savoir si cela est possible ou pas.
- Feux intelligents

- Intersection Route d'Oxelaëre et Chemin St Pierre : « Cédez le passage » avec balisage au sol et panneaux de signalisation
- Petit Chemin de Terdeghem (près de la ferme des Champignons) : Pose d'un panneau « sens interdit – sauf riverains »
- Pose d'un panneau « Voie sans issue » Petit Chemin d'Oxelaëre au niveau de l'intersection avec le Wyt Straete

11 – Lotissement « Hoflandt Drève »

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, avait été évoqué un projet de lotissement situé Hoflandt Drève. Tisserin Habitat (ex SRCJ) propose de réaliser 15 logements individuels en accession PSLA (prêt social location-accession). Une exonération de taxes foncières est obligatoirement accordée pendant 15 ans. Pour ce type d'accession à la propriété, les frais de notaire sont réduits.

Ce lotissement comprendrait : 2 T4 vendus 200 000 € (hors frais) ; 2 T4 vendus 188 000 € ; 10 T4 vendus 177 000 € ; 1 T3 vendu 160 000 €. Le coût correspond à l'acquisition du terrain avec les plantations et de la maison « clé en main ».

1 lot libre de constructeur devrait également être mis en vente.

Un permis de construire va être déposé prochainement.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce sujet. Après un vote à main levée, 9 conseillers municipaux sont pour le projet, 2 sont contre et 3 s'abstiennent.

La possibilité de garantie d'emprunt effectué par la Société Tisserin a été évoquée. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette possibilité.

12 – Renouvellement de l'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion – Pôle Santé/Sécurité au travail

L'équipe du Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion accompagne la Commune en ce qui concerne notamment le suivi médical professionnel des agents, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle. Il est décidé de renouveler cette adhésion qui vient à terme.

13 – Renouvellement du dispositif d'action sociale pour les agents communaux par le Centre de Gestion

Le contrat actuellement déployé par le Centre de Gestion (CDG 59) permettant aux agents de la Commune de bénéficier de prestations d'action sociale prend fin au 31.12.2020. Une nouvelle consultation a été lancée afin de poursuivre cette action. Considérant l'intérêt de rejoindre le contrat cadre d'accompagnement social en vue de continuer à faire bénéficier aux agents de la collectivité des prestations d'action sociale, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'adhésion qui sera faite par le CDG 59 dans le cadre du contrat dénommé « Pass Territorial » souscrit à l'issue de la procédure de mise en concurrence et ce à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette adhésion.

14 – Nouvelles adhésion au SIDEN/SIAN

Le Conseil Municipal accepte :

- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les Communes de Bertry, Busigny, Clary et Saint-Benin (Nord) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les Communes de Honnechy et Maurois (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les Communes de Boussières-en-Cambrésis, Busigny, Clary et Saint-Benin (Nord) avec transfert des

compétences "Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les Communes de Deheries et Honnechy (Nord) avec transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"

15 – Rapports d'activités : SIECF, Agence de l'eau et SIDEN/SIAN

Les rapports annuels d'activités du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, de l'Agence de l'eau et du SIDEN/SIAN sont présentés pour avis. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

16 – Renouvellement d'un bail communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail établi au profit de M. Christian NEUVILLE, concernant la parcelle ZE 15 appartenant à la commune de Sainte-Marie-Cappel arrive à son terme. Le Conseil Municipal donne son accord au renouvellement de ce bail pour une durée de 9 ans.

17 – Demandes de subvention

- Il n'est pas donné suite à la demande de subvention faite pour aider au financement de la participation de 2 jeunes au 4L Trophy.
- Un soutien financier de 200 € est accordée à « CatNat Flandres », association dont l'objet est d'aider les sinistrés à réaliser les démarches en vue d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'obtenir réparation du préjudice par les compagnies d'assurance.

18 - Restauration du bocage flamand – Convention avec la CCFI

Dans le cadre de la restauration du bocage flamand, de la création et de l'agrandissement de verger de maraude, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure prend en charge pour les communes l'achat de fruitiers de variété hautes tiges et basses tiges.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et du cahier des charges se rapportant aux plantations, le Conseil Municipal décide de commander 10 arbres fruitiers.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CCFI pour finaliser cette opération.

19 – Point sur les différentes commissions

Sont évoqués :

Les travaux, l'environnement, la voirie

- La rénovation des boîtes à livres
- Cimetières :
 - . La pose de caveaux supplémentaires au cimetière « Allée des jardins », le déplacement de la clôture, la pose de jardinières, d'un composteur, de la fontaine pour l'alimentation en eau
 - . Un état des lieux a été fait au cimetière autour de l'église afin de constater l'état d'abandon de certaines concessions. La procédure va suivre son cours afin de prévenir si possible les familles concernées. Faute d'adresse connue, un avis reprenant la liste des concessions en état d'abandon sera affiché à l'entrée du cimetière et à la Mairie. L'état d'abandon doit faire l'objet d'un procès-verbal dressé par le Maire.
- La commande de panneaux de rues en partenariat avec l'Institut Régionale de la Langue Flamande
- Le projet de nouvelle salle des fêtes : à voir lors d'une prochaine réunion
- Le projet d'éclairage par LED dans les bâtiments : il faut voir la faisabilité et les possibilités de financement avec le SIECF
- Des renseignements ont été pris sur le coût d'un éclairage public autonome : cela s'avère relativement cher
- Afin de permettre la mise aux normes pour la sécurité de la salle de motricité de l'école maternelle, il convient de remplacer la porte donnant sur le hall, le devis fourni s'élève à 580 €
- Atelier communal : la plate-forme a été posée, le nettoyage de la toiture et la réfection des chéneaux sont réalisés

- La plate-forme à la salle polyvalente sera posée en début d'année 2021
- La réfection du calvaire devrait démarrer prochainement.
- Des nouvelles gouttières ont dû être posées à l'école (côté route d'Hondeghem)
- Une nouvelle vitre en plexiglass sera posée à la salle polyvalente
- Un radar pédagogique a été installé Route de Cassel
- Le fauchage des accotements n'a pas été réalisé correctement, le document de réception de travaux n'a donc pas été signé
- Le programme des travaux de voirie 2021 : une demande a été faite à la CCFI pour la réfection de la Meulen Straete
- Les autres travaux de voirie : la traversée de route à l'intersection de la Route de Borre et du Meulen Straete ; des travaux Route de Borre : du Meulen Straete à la limite de territoire avec St Sylvestre Cappel
- L'aménagement sur La Place : faire le point sur les devis
- Chemin de Maeyes : des travaux ont commencé mais il manque du remblai et une couche de rabotage, ce sera terminé au printemps prochain.
- Une saleuse à adapter sur le tracteur a été achetée.

L'école ou les affaires scolaires

- Le bilan du dernier Conseil d'école
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) : ce document est rédigé par le directeur d'école et l'équipe enseignante pour être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur. Il permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités.
- Les effectifs actuels à l'école
- Les évaluations nationales : les statistiques sont bonnes
- L'école continue son projet dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) en partenariat avec la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Les accueils thématiques

- En fonction du contexte sanitaire, la reprise pourrait se faire après les vacances de Printemps, le 1^{er} atelier aurait pour thème « Danse africaine et chants », le 2^{ème} atelier serait « Initiation au théâtre » (poursuite des ateliers commencés en mars 2020)

L'action sociale

- Un réseau de contact avec les aînés avait été mis en place au moment du confinement. Les membres du Conseil Municipal sont invités à continuer cette initiative.

Le Téléthon

- De nombreux partenaires locaux (associations, commerce, particuliers) participeront aux actions menées durant tout le mois de décembre en vue de récolter des fonds pour le Téléthon. Une urne sera déposée à la Mairie afin de recueillir les dons.

La Commission des Fêtes

- Une réunion aura lieu le Samedi 28 novembre
- La Fête de Noël : une distribution de friandises sera faite à l'école pour les enfants scolarisés au village et à la salle des fêtes, pour les enfants scolarisés à l'extérieur du village.
- La distribution du colis ou des bons du « Petit Bruxelles » aux personnes de plus de 65 ans sera faite par les membres du Conseil Municipal le mercredi 30 décembre.
- Les Vœux du Maire seront faits par vidéo, à visualiser sur le site internet de la Commune.
- L'exposition « photos » est terminée, les photos exposées seront remises aux différentes familles qui ont accepté d'y participer
- Il est prévu d'acheter le livre « Mon combat vers la lumière » publié par Mme Dehaene de Ste Marie Cappel (2 exemplaires : 1 pour la Mairie et 1 pour la Bibliothèque)

20 – Questions ou informations diverses

- Remerciements : la Croix Rouge Française, l'Institut de la langue régionale flamande, la Maison des Parents de Lille, l'école pour l'OCCE ont adressé leurs remerciements pour les subventions attribuées.
- Pour information :
. ont été accordées :

- une subvention au titre du produit des amendes de police de 20 000 € pour l'aménagement de l'espace public et la mise aux normes PMR sur la Place
- une aide exceptionnelle par la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de 2 633 € pour l'organisation de l'accueil de loisirs de cet été.
- Projet d'homologation du terrain de football de Noordpeene : la CCFI est prête à suivre la Commune de Noordpeene dans ce dossier à condition que les 12 communes concernées au sein de l'Union Sportive du Pays de Cassel montrent aussi une volonté d'accord. Afin d'avancer dans ce projet, il est décidé de donner un accord de principe pour que cela puisse se faire tout en précisant que cela n'engagera pas financièrement la Commune de Ste-Marie-Cappel.
- Aménagement du réseau points nœuds : la prochaine étape consiste à faire un travail de terrain. Celui-ci se fera avec le bureau d'études qui a en charge la réalisation des plans de masse des futurs aménagements, un rendez-vous est fixé le 10 décembre.
- Proposition de location d'une fontaine à eau : la loi interdit désormais de donner de l'eau en bouteilles en plastique dans les cantines, une proposition de location d'une fontaine à eau a été faite. Il est décidé de ne pas y donner suite et plutôt de prévoir l'achat de pichets en verre ou en inox et de servir de l'eau du robinet.
- Groupement de commandes CCFI (produits sanitaires, d'hygiène...) : il est décidé d'adhérer à ce groupement de commandes.